

10 decembre 1798

1798

aujourd'hui dix decembre mille sept cent
quatre vingt dix huit, je soussignée, promets
de payer à Mademoiselle desligney, a commencer
de ce jour, les loiers de la maison que j'occupe,
à raison de quatre mille livres par an; je
l'entretiendrai en bonne mere de famille; et
toutes les augmentations que j'y ai faites, ou que
je pourrai y faire, demeureront en toute propriété
à Mademoiselle desligney du jour que je quitterai
la maison, à l'exception des ustencilles nécessaires
à ma manufacture de liqueur.

J'approuve Secrétaire cy dessus
achasé chassereux

Rec. pour de la Cole pare

M399

1798

aujourd'hui les choses sont
 toutes différentes, je
 de payer à l'abbé de
 de l'abbé, les biens de la maison
 à venir de quatre mille livres par an; je
 l'abbé en deux mille de famille; et
 toute la somme que j'ai faite, ou que
 je pourrai faire, demeurera en tout
 à l'abbé de l'abbé de l'abbé de l'abbé
 la maison, à l'abbé de l'abbé de l'abbé

à ma manufacture de l'abbé
 l'abbé de l'abbé de l'abbé
 l'abbé de l'abbé de l'abbé

l'abbé de l'abbé de l'abbé
 l'abbé de l'abbé de l'abbé